



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

2 décembre 1999 / volume 10 / n° 15

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 4 novembre 1999

L'Assemblée générale a eu lieu le 4 novembre dernier à 16 heures à l'auditorium Jean-Paul-Tardif du pavillon La Laurentienne. Roger de la Garde agissait comme président d'assemblée.

1. Réception et approbation du rapport annuel du Comité exécutif

Le Comité exécutif a présenté son rapport annuel. Le président, Claude Banville, a résumé les principales activités du Comité exécutif au cours de la dernière année. Il souligne en particulier :

- la préparation à la négociation de la convention collective;
- la célébration du 25^e anniversaire du SPUL;
- la manifestation du 24 mars 1999;

- la modification des statuts du SPUL;
- l'amorce de procédures judiciaires intentées contre Revenu Canada et, le cas échéant, Revenu Québec dans le dossier des frais d'année sabbatique et de congé de perfectionnement;
- la signature de plusieurs lettres d'entente;
- l'élection d'un nouvel exécutif.

Après discussion, l'assemblée a reçu et approuvé le rapport du Comité exécutif pour l'année 1998-1999.

2. Réception et approbation des rapports annuels sur l'exercice financier 1998-1999

Le trésorier, James Pottier, a présenté les états financiers du SPUL. Après discussion, l'assemblée a reçu et approuvé les états financiers pour l'exercice 1998-1999.

Roger de la Garde, le président de l'assemblée, a présenté le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL. L'assemblée a reçu et approuvé le rapport du Comité de surveillance pour l'exercice 1998-1999.

3. Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière

Albert Wilhelmy (management), **Jacques Lemieux** (information et communication) et **Michel A. Duguay** (génie électrique et génie informatique) ont été élus au Comité de surveillance pour l'année 1999-2000.

4. Prévisions budgétaires pour l'année 1999-2000

Le trésorier, James Pottier, commente les principaux points des prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical de mai dernier. Après discussion, l'assemblée reçoit les prévisions budgétaires pour l'année financière 1999-2000.

5. Réforme de l'assurance vie

Christian Vadeboncoeur résume le projet de réforme de l'assurance vie. Rappelons qu'il s'agit de l'aboutissement de deux ans de travail par le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives. Ce projet, d'abord adopté par le Conseil syndical lors de sa réunion régulière du 14 octobre dernier, est soumis à l'approbation de l'assemblée. En résumé, il est proposé:

- que le régime d'assurance vie obligatoire actuel soit aboli et remplacé par un nouveau régime obligatoire assurant une prestation au décès égale à deux fois le salaire jusqu'à 45 ans, pour diminuer ensuite jusqu'à une fois le salaire à l'âge de 60 ans, et que ce régime obligatoire soit entièrement défrayé par une partie de la contribution de l'Employeur établie par la tation globale.
- que les régimes actuels d'assurance vie de base et supplémentaire soient fusionnés et assouplis de sorte que des tranches supplémentaires d'assurance vie égales chacune à une fois le salaire (jusqu'à un maximum de cinq tranches) puissent être acquises aux frais des participantes et participants, les cotisations étant établies selon la tranche d'âge, le sexe et le statut quant au tabagisme.
- que des protections facultatives soient instaurées pour les conjointes et les conjoints ainsi que pour les enfants, aux frais des participantes et participants.

Notons que lors du passage au nouveau régime, les professeures et professeurs pourront maintenir, sans preuve d'assurabilité, le niveau d'assurance qu'ils possèdent actuellement.

Après discussion, l'assemblée entérine le remplacement des régimes d'assurance vie actuels par le projet de réforme décrit dans le document intitulé: "Prévoyances collectives : proposition de modification de la protection vie".

6. Perspectives pour l'année 1999-2000

Le président Claude Banville souligne certains sujets d'actualité qui seront traités au cours de la prochaine année. Bien entendu, la préparation à la négociation pour le renouvellement de notre convention collective et la négociation elle-même seront des événements marquants de l'année 1999-2000.

- Le président informe l'assemblée qu'un Comité d'appui et de stratégie a été créé afin d'alimenter le Comité de négociation récemment élu par le Conseil syndical. Claude Banville informe aussi l'assemblée que le Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective a fait un important travail de consultation. Il en est présentement à sa troisième phase de consultation et

devrait terminer ses travaux très prochainement.

- La décision arbitrale concernant le grief portant sur le plancher d'emploi de 1997, qui doit être reçue sous peu, constitue un événement important. Rappelons que le SPUL soutient, qu'au 1^{er} octobre 1997, le nombre de professeures et de professeurs en fonction était inférieur de 60 postes au nombre prévu par la convention collective. Si l'arbitre donne raison au SPUL, l'Employeur pourrait se voir contraint d'ouvrir 90 postes de professeurs. De plus, notre convention collective prévoit une nouvelle vérification du plancher d'emploi au 1^{er} octobre 1999. Les informations fournies par l'Employeur concernant le nombre de professeures et de professeurs en fonction au 1^{er} octobre 1999 indiquent que le plancher d'emploi n'est toujours pas respecté. Le Comité exécutif et le Comité des griefs préparent actuellement un nouveau grief concernant le plancher d'emploi.
- Le lancement du livre sur l'histoire du SPUL a eu lieu le vendredi 8 octobre au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Un exemplaire du livre a été envoyé à tous les collègues d'hier et d'aujourd'hui qui n'étaient pas présents.
- Un nouveau projet d'amendement au Régime de retraite (amendement #16*) visant à assurer l'équité entre les femmes et les hommes, d'une part, lors du calcul de la revalorisation des rentes pour les retraitées et les retraités sans conjointe ou conjoint, et, d'autre part, dans le calcul des coûts pour le rachat d'années de service passé, sera présenté au Conseil syndical du 19 novembre prochain.

7. Information du président et questions des membres

Le président du SPUL informe les membres de l'assemblée qu'après révision par le Groupe de travail technique, l'amendement #14* concernant le Régime de retraite a été acheminé au Comité de retraite. Cet amendement prévoit l'utilisation d'une portion des surplus d'actif de la caisse de retraite pour bonifier les prestations du régime. En particulier, les bonifications permettent d'améliorer les formules d'indexation des rentes. L'Employeur a maintenant 60 jours pour signer cette entente. C'est à suivre...

Certains membres de l'assemblée interviennent pour commenter divers événements d'actualité. Les échanges avec le président portent sur les longs délais des procédures d'arbitrage, les chaires et les professeures et professeurs subventionnels, les procédures de nomination des directeurs et des doyens et la nécessité d'un rattrapage salarial dans notre nouvelle convention collective.

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil Syndical du 19 novembre 1999

La réunion régulière du conseil a eu lieu le 19 novembre à midi au Cercle du pavillon Desjardins. Voici un résumé des principaux points qui y furent discutés.

1. Projet d'amendement #16* du Régime de retraite

Faisant suite à une recommandation du Comité du SPUL sur la retraite, James Pottier a présenté au conseil un projet d'amendement qui vise la modification du Règlement du Régime de retraite des professeures et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL). Le projet vise à modifier des règles qui tiennent compte du sexe lors du calcul de la revalorisation des rentes pour une ou un bénéficiaire qui n'a pas de conjointe ou conjoint ou lors du rachat de service passé. Dans sa forme actuelle, la section 15 du Règlement du régime permet aux professeures et aux professeurs qui n'ont pas de conjointe ou conjoint d'obtenir une revalorisation de leur rente lorsqu'ils prennent leur retraite. En effet, selon les calculs actuariels, les personnes sans conjointe ou conjoint coûtent, en moyenne, moins cher au régime que celles qui ont une conjointe ou un conjoint susceptible de bénéficier d'une rente après le décès de la professeure ou du professeur bénéficiaire de la rente. Toutefois, comme l'espérance de vie des femmes est supérieure à l'espérance de vie des hommes, la revalorisation pour les hommes sans conjointe ou conjoint est supérieure à la revalorisation pour les femmes sans conjointe ou conjoint. L'amendement proposé vise à éliminer cette différence et à offrir, en absence de conjointe ou conjoint, la même revalorisation pour les femmes et les hommes.

L'autre modification au Règlement du régime a un caractère plus technique mais elle vise, là encore, à éliminer les hypothèses basées sur le sexe dans le calcul du coût lors du rachat de service passé. La modification proposée vise ainsi à établir des calculs uniformes pour les hommes et les femmes.

Après discussion, le projet d'amendement #16* est adopté par le conseil. Le projet de modification sera maintenant acheminé au Régime de retraite qui devrait convoquer un groupe de travail technique (GTT), qui a pour fonction de vérifier s'il est conforme au Règlement du régime et de s'assurer que l'amendement au règlement n'implique pas de hausse des cotisations pour l'Employeur. Suite à l'analyse par le GTT, le projet devrait être acheminé à l'Employeur pour signature.

2. Élections

Nicole Rousseau (sciences infirmières) a été élue au scrutin secret membre du Comité des griefs pour un mandat se terminant le 1^{er} juin 2000.

Maurice Gosselin (sciences comptables) a été élu président du Comité du SPUL sur les prévoyances collectives.

Marie J. Lachance (économie agroalimentaire et consommation) a été élue présidente du Comité d'aide financière du SPUL.

Manon Niquette (information et communication) a été élue membre du Comité d'aide financière du SPUL.

Jean-Bernard Pocreau (école de psychologie) a été élu membre du Comité d'aide aux professeures et professeurs.

3. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, présidente du Comité de négociation, résume les activités qui ont eu lieu depuis la formation du Comité de négociation par le conseil, le 15 octobre dernier. Le Comité de négociation a tenu huit réunions et a mis en place une procédure pour l'élaboration du projet de convention collective. Le Comité de négociation, appuyé par différents comités du SPUL, préparera un projet de modification ou de réécriture pour chacun des chapitres de la convention collective. Les projets de réécriture seront d'abord soumis au Comité d'appui et de stratégie (présenté au conseil à sa réunion d'octobre), puis au Comité exécutif pour être ensuite acheminés au Conseil syndical pour débat et approbation.

Quatre éléments serviront d'assise à la réécriture de notre convention collective :

- la culture du SPUL développée au fil des négociations des différentes conventions collectives est présente dans la convention actuelle;

- les résultats des consultations effectuées ces derniers mois auprès des membres du SPUL;
- les résultats des consultations effectuées auprès des différents comités du SPUL (par exemple le Comité des griefs);
- l'étude des conventions collectives des autres universités.

Louise Mathieu indique aux membres du conseil que le processus de réécriture est bien amorcé et qu'il y a déjà eu des rencontres avec le Comité d'appui et de stratégie. De plus, le Comité de négociation envisage d'effectuer une première prise de contact avec la partie patronale d'ici la fin de la présente session afin d'établir les modalités du processus de négociation.

4. Visite de la présidente de la FQPPU, Mme Arpi Hamalian

Mme Arpi Hamalian, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, est venue rencontrer les membres du conseil. Dans son allocution, Mme Hamalian a souligné les liens privilégiés qui unissent le SPUL et les professeures et professeurs de l'Université Laval à la Fédération. Après avoir répété l'importance de l'action syndicale et la nécessité d'unir nos forces dans cette période difficile pour les universités, Mme Hamalian a fait un survol des nombreuses actions de la Fédération au Québec, au Canada et à l'international.

5. Information du président

Le président du SPUL a informé les membres du Conseil syndical de sa participation à la journée de Lobby de la FQPPU et de l'ACPPU (l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université) qui a eu lieu le 18 novembre à Ottawa. Ainsi, le président a eu l'occasion de s'entretenir avec des députés de la région et des représentants des différents partis politiques.

Le président informe le conseil que l'amendement #14* du RRPPUL, qui vise l'utilisation d'une part des surplus d'actifs de la caisse de retraite pour bonifier le régime, a été adopté par le Conseil d'administration de l'Université à sa séance du 17 novembre. Le vice-recteur Jacques Samson devrait normalement procéder à la signature de la lettre d'entente visant la modification du régime en vertu du projet d'amendement #14*. En toute vraisemblance, la signature de l'amendement devrait entraîner la reprise des cotisations de l'Employeur au Régime de retraite et le remboursement, avec intérêts, des cotisations non versées depuis juin 1999. C'est à suivre...

6. Nomination de membres associés

Plusieurs professeures et professeurs nouvellement retraités ont été nommés membre associé du SPUL. Il s'agit de **Madeleine Baillargeon** (études sur l'enseignement et l'apprentissage), **Jacques Bernier** (géographie), **Henriette Cyr** (école des arts visuels), **Pauline Fahmy** (fondements et pratiques en éducation), **Paul Godbout** (éducation physique), **Marc-André Nadeau** (fondements et pratiques en éducation), **Jean-Paul Voyer** (fondements et pratiques en éducation), **Benoît Robert** (études sur l'enseignement et l'apprentissage), **Yves Roby** (histoire), **Yvan Simonis** (anthropologie), **Radu Theodorescu** (mathématiques et statistique) et de **D. K. Tran** (génie électrique et génie informatique). Conformément aux statuts du SPUL, le membre associé reçoit l'information diffusée par le syndicat aux membres réguliers.

Le Comité d'aide aux professeures et professeurs

Le recours aux services du comité est strictement volontaire. La confidentialité est absolue.

Vous pouvez rejoindre, au numéro **654-4721**, la professeure ou les professeurs membres du Comité d'aide:

w Jean Leahey w Jean-Bernard
Pocreau w Nicole Rousseau

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)